



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travail et affaires sociales : personnel

Question écrite n° 48390

Texte de la question

M. Aloyse Warhouver attire l'attention du M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des contrôleurs du travail qui ne semblent toujours pas bénéficier du reclassement prévu par l'accord Durafour. Il demande à M. le ministre la raison de cette non-application du décret no 94-1016 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions communes applicables à divers corps des fonctionnaires de la catégorie B. Il souhaiterait savoir s'il y a une raison à la mise en place sélective de ce décret n'incluant pas l'ensemble des personnels de catégorie B du ministère du travail dont ceux détachés à l'agriculture et au transport.

Données clés

Auteur : [M. Warhouver Aloyse](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48390

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 778